



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-48**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **20/10/2023**

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **11**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sebastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe SEA - Réalisation d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour le préfinancement de l'opération : Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées - Phase 1 Etudes et acquisitions foncières

Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin de préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement (subventions), il est proposé à l'Assemblée de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais d'un montant de 182 025 € avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 182 025 €

Durée : 36 mois, différé de 33 mois

Taux : 5% fixe

Frais de dossier : 900 €

Echéance : Constante

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais d'un montant de 182 025 € avec les caractéristiques ci-dessus exposées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

Le Maire
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20231027-DL-2023-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

Publication : 27/10/2023